
DECISION N°: 063.03.2023

OBJET : Contrat entre la Ville et le Futuroscope pour un week-end du 06 au 08 juillet 2023, pour les jeunes du Centre Social le Déclic.

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU le code de la commande publique,

VU le projet de la ville d'ouvrir les jeunes à la culture,

VU la proposition du contrat du Futuroscope,

Considérant la volonté de la commune de réaliser un week-end au Futuroscope pour récompenser les jeunes inscrits dans le projet jeunesse 2023 « un pied sur terre et les yeux dans les étoiles » du Centre Social le Déclic.

DECIDE :

Article 1 :

De signer le contrat d'option avec la société « FUTUROSCOPE », dont le siège est situé à Futuroscope destination, CS93030 Jaunay-Clan - 86130 Jaunay-Marigny , relative à la prestation d'un Week-end pour 18 personnes (dont 2 encadrants et 16 jeunes de plus de 12 ans) du 06 juillet au 08 juillet 2023 sur le Parc du Futuroscope. Ce séjour comprend l'hébergement pour 2 nuits, la pension complète du dîner du 06/07/23 au petit-déjeuner du 08/07/23.

Article 2 :

DIT que la dépense résultant dudit contrat s'élève à 2619,20 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023.

Précise que ce montant doit être payé lors de la signature du contrat d'option.

Article 3 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait à OSNY, le 17 MARS 2023

Le maire



Jean-Michel LEVESQUE

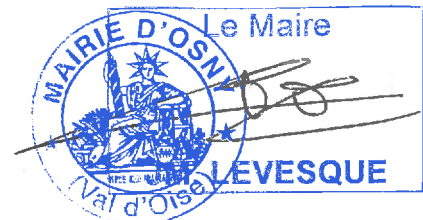
PRESTATIONS	BASE	QTE	TOTAL
Le Ticket Gourmand est utilisable le jour de votre visite comme un véritable titre de paiement dans les points de restauration du Parc pour une valeur de 18 €. (pas de rendu monnaie) le 07/07/2023	18,00 €	18	324,00 €
	Assurance Annulation		124,20 €
	Frais de gestion		11,00 €
	TOTAL		2 619,20 €
Solde à verser avant le 20/03/2023			2 619,20 €

Informations : Nous vous invitons à nous :

- Indiquer si vous souhaitez conserver l'assurance annulation facultative
- Confirmer l'effectif du groupe et nous transmettre la liste des participants répartis par chambre à plus de 22 jours de la date de séjour afin d'éviter les frais de modification
- Informer des allergies ou régimes alimentaires
- Communiquer le nom d'un responsable présent lors de la visite et son numéro de téléphone portable

Cordialement le service réservations

Règlement par :	Montant à prélever (CB uniquement)	Je soussigné, reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et accepte le contrat 369767/22/PS/V Date et signature :
<input type="checkbox"/> Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Futuroscope Destination. <input type="checkbox"/> Virement réf.369767/22/PS/V : BPVF Poitiers Entreprises 18707-00712-00621518505-91 IBAN : FR76 1870 7007 1200 62 15 1850 591 - BIC : CCBPFRPPVER <input type="checkbox"/> carte bancaire CB - Visa - Eurocard Mastercard - American Express. N° Carte _____ / _____ / _____ / _____ Signature : _____ Date Exp. : ____ / ____ / ____ N° crypto : _____ (3 derniers chiffres au dos)		



CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE FACTURE

Futuroscope Destination – CS93030 – 86130 Jaunay-Clan – France - Tél. +33 (0)5 49 49 30 80 - futuroscope.com

Futuroscope Destination-Site du Futuroscope-Jaunay-Clan-86130 Jaunay-Marigny - Fax +33 (0)5 49 49 30 25

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000€-RCS Poitiers B 400 857 090 - Immatriculation n° IM086100013 - Siret 400 857 090 00015 - APE 7912Z

TVA intracommunautaire FR 08 400 857 090 - "Régime particulier - Agences de voyages - TVA sur marge en vertu de l'article 266-1-e du CGI"

Agence garantie par Groupama, 8-10 rue d'Astorg, 75008 PARIS. Assurance responsabilité civile professionnelle : Allianz IARD 1 Cours Michelet, 92076 Paris la Défense Cedex

Date d'édition : 15/03/2023

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023
Affichage : 17/03/2023
Dossier Individuel N° 369767/22/PS/V - V3

Réseau : PERISCOLAIRES

N° Client : 2212124

Tél : 01 34 41 21 00

E-mail : a.sambe@ville-osny.fr

Réf :

Date d'arrivée : jeudi 6 juillet 2023

Date de Départ : samedi 8 juillet 2023

Nb Adulte (13 et +) : 2

Nb Enfant (5-12) : 16



Page 1 / 2

CENTRE SOCIAL LE DECLIC
SAMBE ALI
1 ALLEE DES MARAIS
95520 OSNY
FRANCE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser votre contrat. Pour confirmer cette réservation, veuillez nous retourner un exemplaire signé accompagné du règlement du solde de votre dossier avant le **20/03/2023**. **Passé cette date, ce dossier sera annulé.** Merci de votre confiance et à très bientôt au Futuroscope.

Le Service Réservations.

CONTRAT OPTION - Document à renvoyer signé à Futuroscope Destination

PRESTATIONS	BASE	QTE	TOTAL
Billet Futuroscope 2 jours datés Le Billet d'entrée daté 2 jours donne pour 2 jours consécutifs un accès illimité et gratuit aux attractions du Futuroscope, sauf pour certaines activités et animations. Il permet également d'assister au spectacle "La Clé des Songes" présenté le soir même de la visite. du 06/07/2023 au 07/07/2023 Adulte(s) Enfant(s)	35,00 € 35,00 €	2 16	70,00 € 560,00 €
2 Nuits avec petit déjeuner pour 2 Adulte(s) , 16 Enfant(s) - 2 nuit(s) avec petit déjeuner : _Hôtel du Futuroscope* Accès au parc par une passerelle piétonnière située à côté de l'hôtel Futuroscope (stationnez votre véhicule sur les parkings de l'hôtel dès votre arrivée). Enregistrement à l'hôtel (Check-in) à partir de 16h30 (from 4:30 pm). Taxe de séjour non incluse : 0,70 € par nuit et par personne de 18 ans et +, perçue sur place par l'hôtelier (valeur 2022 en catégorie 1*). du 06/07/2023 au 08/07/2023 - Petit déjeuner à l'hôtel Site le 07/07/2023 - Petit déjeuner à l'hôtel Site le 08/07/2023 - Dîner Menu Libre-Service Site Au choix sur place : plat + garniture + dessert + boisson le 06/07/2023 - Dîner Menu Libre-Service Site Au choix sur place : plat + garniture + dessert + boisson le 07/07/2023			
Répartition participants 2 Chambre quintuple 5 lits - _Hôtel du Futuroscope* - 5 Enfants Enfant(s)	81,00 €	10	810,00 €
2 Chambre triple 3 lits - _Hôtel du Futuroscope* - 3 Enfants Enfant(s)	86,00 €	6	516,00 €
1 Chambre twin - _Hôtel du Futuroscope* - 2 Adultes Adulte(s)	102,00 €	2	204,00 €
Ticket Gourmand 18€			

CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE FACTURE

Futuroscope Destination – CS93030 – 86130 Jaunay-Clan – France - Tél. +33 (0)5 49 49 30 80 - futuroscope.com

Futuroscope Destination-Site du Futuroscope-Jaunay-Clan-86130 Jaunay-Marigny - Fax +33 (0)5 49 49 30 25

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000€-RCS Poitiers B 400 857 090 - Immatriculation n° IM086100013 - Siret 400 857 090 00015 - APE 7912Z

TVA intracommunautaire FR 08 400 857 090 - "Régime particulier - Agences de voyages - TVA sur marge en vertu de l'article 266-1-e du CGI"

Agence garantie par Groupama , 8-10 rue d'Astorg. 75008 PARIS. Assurance responsabilité civile professionnelle : Allianz IARD 1 Cours Michelet, 92076 Paris la Défense Cedex

